

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 5 décembre 2013

Présidence : Jean Hubert, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- Vu le rapport sur le budget 2014 établi par la Municipalité en date du 1^{er} novembre 2013
- Ouï le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver le budget 2014 tel que présenté par la Municipalité :

- recettes budgétées :	fr. 9'403'900.00
- charges brutes budgétées :	fr. 9'391'600.00
- excédent de recettes	fr. 12'300.00
- total des amortissements budgétés	fr. 621'900.00

Ainsi délibéré en séance du 5 décembre 2013

Le Président :
Jean Hubert

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire :